



# ASPONA

ASSOCIATION POUR LA SAUVEGARDE DE LA NATURE ET DES SITES  
DE ROQUEBRUNE CAP-MARTIN MENTON ET ENVIRONS

B.P. 17 – 06190 ROQUEBRUNE CAP-MARTIN

<http://aspona.free.fr>

AGREE N° SIREN 401 480 827 N° SIRET 401 480 827 000 13

## Questionnaire aux candidats (élections municipales 2014)

Commune : ROQUEBRUNE CAP-MARTIN (06190)

Nom, prénom : LEBORGNE Francis

1 – RISQUES : Suite aux dégâts causés par les intempéries de janvier 2014, quels sont vos engagements pour prévenir les risques et réduire les coûts pour la collectivité (lutte contre les pistes et constructions illégales, entretien des sentiers et chemins publics, adaptation des infrastructures routières aux risques géologiques) ?

Réponse : Détermination totale pour poursuivre toute atteinte illégale à l'environnement : coupure et/ou privatisation des chemins et terrains publics, destruction d'ouvrages illégaux, recherche et poursuite d'infractions pour décharges illégales.

Il sera procédé à un inventaire des infrastructures routières édifiées dans les zones à risque, et élaboré si besoin un plan de mise en sécurité suivant l'urgence détectée.

2 - NATURE : Quels sont vos engagements en matière de préservation des terres agricoles, des arbres remarquables et des espaces naturels (forêts, coulées vertes, Natura 2000 Mer et Terre) ? Que comptez-vous faire pour contenir l'artificialisation des sols ?

8 –MER : Quels sont vos engagements pour la frange littorale (plages naturelles, flore et faune marines, etc) ?

Un PLU sera élaboré sur la commune. Ses prescriptions légales demandent une concertation et une consultation des populations. Dans ce cadre, un inventaire des espaces naturels de la commune déterminera les zones à préserver, les zones à reconquérir et les zones où seront autorisées les constructions pour permettre la satisfaction des besoins en logements des populations. La densification des zones habitées sera encouragée, et le mitage des espaces naturels drastiquement limité, et interdit dans les zones à préserver.

La coulée verte de Saint Roman sera préservée par un aménagement public, permettant la préservation du terrain boisé naturel de la zone humide du vallon et la réalisation d'un parc arboré permettant de préserver la capacité de rétention hydrique de la zone.

La zone Natura 2000 marine sera encouragée, et la protection des posidonies réalisée par l'interdiction de mouillage par ancre individuel, des pontons flottants à permettant à la navigation de mouiller en nombre limité, sans toucher au sol. Les plages naturelles seront totalement préservées, avec interdiction dans les zones concédées d'activités à moteur, pour limiter les risques de pollution par les carburants.

3 – AIR : Quels sont vos engagements pour réduire les émissions de Co2 dues à la circulation routière qui mettent en danger la santé publique, plusieurs mois par an dans le Mentonnais ?

4 – CIRCULATION : Quels sont vos engagements en matière de circulation des piétons et des vélos ?

Mettre en place un plan de circulation inter urbain de la frontière italienne à Monaco. La desserte sera réalisée par navettes ferroviaires, voire maritime si cela se révèle utile, des parkings gratuits permettant aux véhicules d'être garés près des gares du chemin de fer. L'accès piétonnier et cycliste à Monaco se fera par voies séparées, en utilisant le chemin des douaniers réaménagé. Le réseau de chemins de la commune sera rétabli et balisé, de manière à devenir un véritable moyen de déplacement. Des pistes et voies cyclables, avec une possibilité de location de vélos à propulsion assistée (type velib\*) seront mis en place partout où cela est possible. Enfin la circulation de transit sur Roquebrune sera séparée de la circulation locale, en particulier détournée de la rue Aristide Briand, qui pourrait être l'amorce d'une zone piétonne. Le franchissement de la voie ferrée fera l'objet d'un nouvel itinéraire.

5 – BRUIT : Quels sont vos engagements pour réduire les nuisances sonores ?

Il faut distinguer nuisances sonores et animation de la ville. L'animation se concentrera sur la promenade Robert Schuman et ponctuellement sur le Château, et dans les quartiers pour les animations ponctuelles réalisées par les associations de quartier. Les plages naturelles et les quartiers résidentiels seront préservés, par l'instauration de patrouilles systématiques de la police municipale, en période d'été et de vacances.

6 – ENERGIE : Quels sont vos engagements pour une plus grande efficacité énergétique dans la commune (transports, capteurs solaires sur les toits des maisons et des bâtiments publics, éclairage, etc) ?

Les capteurs solaires sur les toits des maisons seront encouragés par la mise en place d'une subvention complémentaire à celle du Conseil Général. Les bâtiments communaux feront tous l'objet d'une étude thermique, et un programme de réduction des pertes thermiques entrepris. L'éclairage public sera progressivement remplacé par des dispositifs basse consommation, réorientation des faisceaux, baisse de luminosité de 22h00 à 5h00 du matin, efficace surtout en hivers.

7 – EAU : Quels sont vos engagements en matière de gestion des cours d'eau et des vallons ?

Pour l'eau potable, une étude sera entreprise dans le but de voir retourner à l'exploitation en régie publique des installations de Roquebrune et de celles du SIECL. Le contrat pour l'assainissement sera renégocié à la baisse, en particulier lorsque l'amortissement des installations aura été fait.

Pour l'eau des vallons, sources diverses et fontaines, le rôle de l'Association Syndicale sera encouragé, pour une utilisation étendue de ses ressources propres pour les jardins domestiques. Les jardins ouvriers développés par le CCAS seront étendus à toutes les zones disposant de terrain, pour un usage économique et social de ses productions.